

SYNDICAT UNSA-ICNA

56 rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

SIREN 517.627.899

BILAN FINANCIER 2018

RESSOURCES DE L'ANNÉE 2018

COTISATIONS PERÇUES	+	116 250 €
REVERSEMENT DE COTISATIONS	-	8 980 €
SUBVENTIONS REÇUES	+	10 045 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PERÇUS	+	2 271 €
PRODUITS FINANCIERS PERÇUS	+	1 163 €
TOTAL DES RESSOURCES		120 749 €



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31/12/2018

ACTIF	Brut	Amortis.	Net	N-1	PASSIF	Net	N-1
Actif immobilisé					Capitaux propres	270 154,83	245 313,25
Actif financier					Réserves		
Disponibilités	224 533,04		224 533,04	270 154,83	Report à nouveau		
Créances					Résultat de l'exercice	-45 817,79	24 841,58
					Provisions		
					Dettes diverses	196,00	
TOTAL ACTIF	224 533,04		224 533,04	270 154,83	TOTAL PASSIF	224 533,04	270 154,83

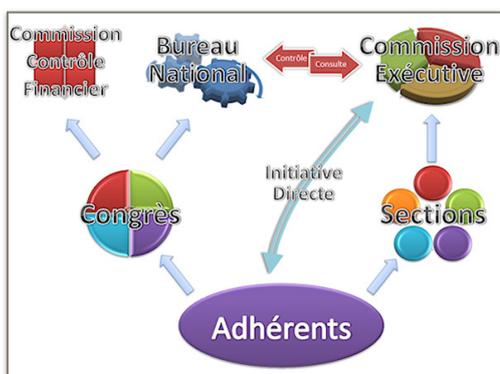
COMPTE DE RESULTAT 2018 SIMPLIFIÉ

CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
Charges d'exploitation (I)	175 546,92	105 972,45	Produits d'exploitations (I)	128 565,89	129 295,00
Reversement cotisations	8 980,00	8 910,00	Cotisations perçues	116 250,00	116 400,00
Achats	19 268,63	12 830,13	Subventions reçues	10 045,00	10 045,00
Autres charges externes			Autres produits	2 270,89	2 850,00
Autres services externes	146 809,29	84 232,22			
Impôts et taxes	489,00				
Autres charges		0,10			
Charges financières (II)			Produits financiers (II)	1 162,64	1 519,03
Charges exceptionnelles (III)			Produits exceptionnels (III)	0,60	
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			Contribution de financement - Report des exercices antérieurs (IV)		
Total (I+II+III+IV)	175 546,92	105 972,45	Total (I+II+III+IV)	129 729,13	130 814,03
Excédent		24 841,58	Déficit	45 817,79	
TOTAL DES CHARGES	175 546,92	130 814,03	TOTAL DES PRODUITS	175 546,92	130 814,03



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

1- PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE L'UNSA-ICNA



Le Congrès est l'instance suprême et souveraine de l'UNSA-ICNA. Il se réunit tous les deux ans. Lieu de réflexion et de décision, il est ouvert à tous les adhérents qui souhaitent y participer. **Le Bureau National** est l'exécutif de l'UNSA-ICNA. Elu directement par le Congrès, il est chargé d'appliquer et de mettre en œuvre les décisions prises par celui-ci. **La Commission Exécutive** représente les sections de l'UNSA-ICNA. Elle a un rôle de surveillance de l'action du Syndicat. Elle est consultée par le Bureau National sur tous les sujets impactant les conditions de travail des contrôleurs ainsi que sur toutes les questions auxquelles la politique de Congrès n'apporte pas de réponse. **La Commission de Contrôle Financier** est l'instance chargée de vérifier les comptes de l'UNSA-ICNA et de gérer la caisse de grève. Elle est composée de membres élus lors du Congrès.

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Création de l'**UNSA Aviation Civile**, union des 4 syndicats UNSA de la DGAC.
- 1 **journée de grève** nationale en mai 2018 relayée par l'UNSA-ICNA.
- 8 fois 2 **jours de grèves** au CRNA Sud-Est les week-end d'avril à juin 2018 à l'appel de l'UNSA-ICNA.
- **Élections professionnelles** en décembre 2018

3- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du syndicat ont été établis sur la base d'une comptabilité d'engagement tenue conformément aux principes énoncés par le plan comptable général (règlement 99-03), et par l'avis CNC 2009-07 du Conseil National de la Comptabilité (Règlement 2009-10 JO du 7 janvier 2010). Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrale des comptes annuels. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Régularité,
- Sincérité,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

• **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des biens.

• **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

• **COMPTES DE CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres du syndicat peuvent être constitués :

- Du report à nouveau,
- Du résultat de l'exercice,
- Éventuellement, des réserves constituées pour faire face aux dépenses découlant des événements pluriannuels.

• **RÈGLES DE RATTACHEMENTS DES CHARGES ET DES PRODUITS**

Les charges et produits enregistrés en comptabilité concernent l'exercice 2018.

4- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

• **ÉTAT DES IMMOBILISATIONS**

Le syndicat n'a pas acquis d'immobilisation cette année.

• **ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES**

État des créances : Néant.

État des dettes : Dette fiscale de 196€ correspondant à la dette d'impôt sur les sociétés sur les revenus de placement.

• **TRÉSORERIE**

Le cumul des différents comptes bancaires détenus au 31/12/2018 par le syndicat s'élève à 224 533,04 €.

• **FONDS PROPRES**

Les fonds propres du syndicat s'élèvent à 224 337,04 € (y compris le résultat déficitaire 2018 de 45 817,79 €).

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation sur les réserves : -45 817,79 €.

• **ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE**

Produits constatés d'avance : Néant.

Charges constatées d'avance : Néant.

5 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

• **PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le détail est indiqué dans le compte de résultat.

• **CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail est indiqué dans le compte de résultat.

6 – DROITS ET MOYENS SYNDICAUX

Représentatif à la DGAC à l'issue de élections professionnelles, et signataire de la Convention Nationale de Dialogue Social avec la DGAC, le syndicat bénéficie d'une subvention annuelle versée par celle-ci.

Le syndicat n'emploie pas de personnel salarié et ne dispose pas de permanents syndicaux.

3 responsables syndicaux bénéficient d'une décharge partielle de 50 jours chacun.

4 responsables syndicaux bénéficient d'une décharge partielle de 20 jours chacun.

Les responsables syndicaux participant aux réunions du Congrès, de la Commission Exécutive, et du Bureau National bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence, en application de l'article 13 du Décret n°82-447.

Les membres du syndicat participant aux groupes de travail du syndicat bénéficient du crédit de temps syndical attribué au syndicat, en application de l'article 16 du Décret n°82-447.

Une valorisation du nombre d'heure de bénévolat donne un résultat de 4 000 heures pour 2018.

Des locaux sont mis à disposition par l'Administration dans chaque centre où le syndicat est représenté et représentatif, ils sont partagés avec les autres composantes de l'UNSA Aviation Civile. Ces locaux disposent d'ordinateurs, imprimantes et téléphones fixes comme le prévoit la convention de dialogue social.
